



Mairie de Mortefontaine

18 rue Corot

60128 Mortefontaine

03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25

mairie@mortefontaine-oise.fr

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

SLO

ID : 060-216004275-20221006-DELIB_72_2022-DE

Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

Nombre de membres	12		
Présents	8		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	9		
Date de convocation du conseil municipal	30 septembre 2022		
Secrétaire de séance	François Pinson		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval		X	Jacques FABRE
Laurent Huet		X	
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt-deux, le 06 octobre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

Délibération n° 72-2022

Objet : Achat d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée F321 – Aménagement Parc de la Mairie

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée F321, d'une superficie de 94 m², appartenant à la SCI DES 20-22 rue COROT (voir plan joint) dans le cadre de l'aménagement du Parc de la Mairie.

L'acquisition se ferait pour un montant total de 6750 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de la partie de la parcelle de terrain cadastrée F321
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacques FABRE



- Transmis au représentant de l'Etat le : 1.1 OCT. 2022
- Date de mise en ligne le : ...1 1 OCT. 2022